

**DEMANDE DE DÉPÔT EN VERTU DE LA
LOI SUR LES CORPORATIONS**



A Date d'entrée en vigueur des statuts ou de l'enregistrement (facultatif) Vous pouvez choisir une date d'entrée en vigueur pour vos statuts ou votre enregistrement qui tombera durant la période à venir de 30 jours à partir de la date à laquelle vous allez déposer les documents. Les documents seront publiés à cette date ou après . Si vous choisissez cette option, veuillez entrer ci-dessous la date d'entrée en vigueur demandée. Nous n'accepterons pas les demandes verbales ou un formulaire sous toute autre forme. Si cette date n'est pas indiquée, vos statuts ou votre enregistrement entreront en vigueur à la date à laquelle l'Office des compagnies a reçu vos documents : _____ / _____ / _____ Jour Mois Année	
B Service accéléré demandé (droits supplémentaires exigés)	
C Nom actuel de la corporation _____ Numéro d'entreprise _____ et / ou Numéro de registre _____	
D Précisez le type de formulaire déposé: Statuts de _____ Demande de _____ Autre _____	Si une demande de réservation de nom a été déposée, veuillez fournir le numéro de réservation
E Adresse postale pour les déclarations annuelles NOUVELLES corporations – Si cette partie n'est pas remplie, nous utiliserons l'adresse postale comme adresse du bureau enregistré . Corporations EXISTANTES – Si cette partie n'est pas remplie, nous conserverons l'adresse qui figure dans nos dossiers.	
F Facultatif : Je désire recevoir à l'adresse suivante un avis électronique m'informant de la date de dépôt exigée pour la déclaration annuelle. Remarque: Si l'avis électronique ne peut être livré, les déclarations annuelles seront envoyées à l'adresse postale consignée dans les dossiers.	
G Nom et adresse de l'expéditeur:	Personne-ressource: _____ Tél (de 8 h 30 à 16 30): _____ Droits ci-joints: _____ Numéro de référence du client: _____
H RÉPONSE DU BUREAU <input type="checkbox"/> Formulaires acceptés. Votre copie est jointe. COMMENTAIRES _____ _____	
Date	Signature de réception

Envoyez les droits et deux copies des formulaires à l'adresse suivante:
L'Office des compagnies
405, Broadway, bureau 1010, Winnipeg (MB) R3C 3L6

Médias substitués offerts sur demande

Loi sur les corporations
STATUTS DE FUSION
(corporation avec capital-actions)



1. Dénomination de la corporation issue de la fusion

2. Adresse complète du bureau enregistré (y compris le code postal)

3. Nombre (ou nombre minimal et maximal) d'administrateurs

4. Administrateurs

Nom complet

Adresse complète

5. Catégories et tout nombre maximal d'actions que la corporation est autorisée à émettre

6. Droits, privilèges, restrictions et conditions dont les actions sont assorties, s'il y a lieu

7. Restrictions au transfert des actions, s'il y a lieu

8. Limites imposées quant à l'entreprise que la corporation peut exercer, s'il y a lieu

9. Autres dispositions, s'il y a lieu

10. La convention de fusion a été dûment approuvée en conformité avec l'article 177 de la *Loi sur les corporations*.

Ou

La fusion a été dûment approuvée en conformité avec l'article 178 de la *Loi sur les corporations*. Les présents statuts de fusion sont les mêmes que les statuts constitutifs de (nommer la corporation fusionnante désignée)

11. Dénomination de la corporation fusionnante dont les règlements doivent être les règlements de la corporation issue de la fusion

12. Dénomination des corporations fusionnantes	Signature	Titre du poste	Date	Réservé à l'administration

Directives: Les déclarations solennelles prévues au paragraphe 179(2) doivent accompagner les statuts de fusion. Il n'est pas nécessaire de déposer la convention de fusion.